

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 2 février 2026, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Madame Caroline Dion ainsi que Messieurs Réjean Dallaire, Jérôme Vandal, Éric Fleury et Patrice Fillion

Sous la présidence de Monsieur Roger Villeneuve, maire.

Assistent également à la séance Madame Hélène Vandal directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

2026-020 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

2026-021 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 JANVIER ET DU 19 JANVIER 2026

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Madame Caroline Dion et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux du 12 et du 19 janvier 2026 tel quel.

COMPTE-RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE

2022-022 AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-03 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2021-02 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2020-01 RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2010-03 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné et le projet a été présenté par Monsieur Patrice Fillion que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le Règlement numéro 2026-03 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2021-02 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2020-01 Règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2010-03 Politique de gestion contractuelle

DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-03 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01 RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-03 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Il est, par la présente, déposé par Monsieur Jérôme Vandal, le projet du règlement numéro 2026-03 2026-03 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2021-02 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2020-01 Règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2010-03 Politique de gestion contractuelle, qui sera adopté à une séance subséquente. Le projet de règlement est disponible à l'hôtel de ville.

2026-023 FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, secondé par Madame Caroline Dion, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver; les factures énumérées ainsi que la liste de comptes pour approbation qui leur a été remise au 30 janvier 2026.

Factures de 2026

	Description	I
9444-6184 Québec Inc	Déneigement des chemin Novembre 2025	39 283.11 \$
9444-6184 Québec Inc	Déneigement des chemin Décembre 2025	39 283.11 \$
9444-6184 Québec Inc	Déneigement des chemin Janvier 2026	39 283.11 \$
Authen-Tic	Support informatique, mensualité	1 646.75 \$
Beneva	Mensualité assurance collective	1 753.21 \$
Cain Lamarre	Mensualité services	185.39 \$
Eurofins	Test eau usée	357.00 \$
Eurofins	Test eau potable	422.82 \$
Gagné Fernand	Déneigement centre communautaire	415.00 \$
Jonckheere Guillaume	Remboursement de dépense déplacement dans le village	93.24 \$
Ferme Alcasyl enr.	Réparation tracteur	123.22 \$
Garage Carl Pruneau	Réparation Pick up	831.79 \$
Lajoie Auto	Remorquage camionnette	232.25 \$
Mégaburo	Lecture de compteur	88.72 \$
MRC Domaine du Roy	Services rendus inspecteur (oct à déc)	10 466.83 \$
MRC Domaine du Roy	Mise à niveau serveur municipalité	425.00 \$
MRC Domaine du Roy	Service ingénierie (oct à dec)	824.05 \$
Ville de Roberval	Cour municipal (oct à dec)	142.62 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	Prêt de personnel	258.69 \$
Nutrinor Énergie	Huile à chauffage Caserne	487.54 \$
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Plexi glass (patinoire)	620.73 \$
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Pelle à neige	144.85 \$
Les Entreprises Éric Fleury	Épandage d'abrssif	183.39 \$
Formiciel	Compte de taxes	220.30 \$
Réseau Biblio	Cotisation pour 2026	2 853.63 \$
Total		140 626.35 \$

Salaires

2026-01-13	2 050.81 \$	
2026-01-22	2 814.12 \$	
2026-01-27	4 153.50 \$	
		9 018.43 \$
Total		149 644.78 \$

Je soussignée, Hélène Vandal, directrice générale/greffière-trésorière adjointe, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Hélène Vandal

Directrice générale/greffière- trésorière-adjointe

2026-024

REPRÉSENTANT AU COMITÉ MADA

Il est proposé par Madame Caroline Dion, et appuyé par Monsieur Éric Fleury et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Patrice Fillion soit mandaté représentant de la municipalité au comité Mada.

2026-025

REPRÉSENTANT COMITÉ ADMINISTRATIF DU DOMAINE DE LA RIVIÈRE

Il est proposé par Monsieur Éric Fleury, et appuyé par Monsieur Jérôme Vandal et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Réjean Dallaire soit mandaté représentant de la municipalité au comité administratif du domaine de la rivière.

2026-026

REPRÉSENTANT COMITÉ INTER-ACTION

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, et appuyé par Monsieur Patrice Fillion et résolu à l'unanimité :

Que Madame Caroline Dion soit mandatée représentante de la municipalité au comité Inter-Action.

2026-027

MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Madame Caroline Dion et résolu à l'unanimité des conseillers que Madame Myriam Villeneuve soit nommée mairesse suppléante de la municipalité de Saint-André.

2026-028

DÉNEIGEMENT DES MARCHES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager Monsieur Fernand Gagné pour le déneigement des marches du centre communautaire et de l'édifice municipale.

2026-029

AJUSTEMENT DE SALAIRE SÉBASTIEN BERGERON

Il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Monsieur Réjean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajuster le salaire de Monsieur Sébastien Bergeron à partir du 1^{er} janvier 2026.

2026-030

COMITÉ RELATION HUMAINE

ATTENDU QUE le conseil désire mettre sur place un comité qui représente mieux les besoins de la municipalité sous le nom du comité relation humaine.

ATTENDU que le comité de ressource humaine a pour mission d'encadrer et répondre aux besoins du personnels de la municipalité.

ATTENDU QUE le comité veille à la création et aux renouvellements des différentes politiques entourant la gestion des employés;

Il est proposé par Monsieur Éric Fleury et secondé par Monsieur Réjean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Caroline Dion et Madame Myriam Villeneuve sur le comité relation humaine.

2026-031

COMITÉ TRAVAUX PUBLIC

ATTENDU QUE le conseil désire constituer un comité travaux publics;

Il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Monsieur Patrice Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver:

QUE Monsieur Réjean Dallaire et que Monsieur Jérôme Vandal veille sur tout ce qui touche de près ou de loin les travaux publics.

2026-032

ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

ATTENDU QUE La Direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la FQM a dressé une liste de services professionnels afin d'établir un prix budgétaire de ses honoraires dans ce projeté.

ATTENDU QUE Il ne s'agit pas d'une obligation, par contre l'avancement dans les étapes du PGA-EAU vient bonifier votre montant de la TECQ, alors ça devient vite rentable pour la municipalité.

Il est proposé par Monsieur Éric Fleury, appuyé par Monsieur Patrice Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'engagement dans la démarche du plan de gestion des actifs en eau.

VARIA

Projet de règlement 2026-02 Politique de gestion contractuelle

Ajouté dans le procès-verbal au pont 1.6 dans l'Administration

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-033

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Caroline Dion, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19h57.

Roger Villeneuve
Maire

Hélène Vandal
**Directrice générale /greffière-
trésorière adjointe**

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Roger Villeneuve, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec